REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

PIETRACORBARA

Mairie de Pietracorbara

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 DECEMBRE 2023

Présidé par Mr BURRONI Alain, Maire

Réponses par mail : BURRONI Alain, ALBERTINI Laurent, MARGHERITI Philippe, BASTIANI Brice, BELTRANDO Irène, CANAVURI Emmanuel, DEFENDINI Ange, MASUCCI Charles, SALAÜN Joël
Absences de réponse : ALLARI José, HIFFLER Jean-Jacques, ACQUILINA Jean-Marie, GUILLERM Bernard, GHERARDI Stéphane, ANGELINI Virginie
Procuration : ----------
Auxiliaire administratif : GIUNTOLI Dominique

Le quorum est atteint

Ordre du jour :

- Demande de financement pour l'étanchéité du réservoir « Le Pastinu »
- Demande de financement pour la réalisation d'un schéma directeur

---

En raison de l'urgence de déposer les dossiers de demandes de subvention et l'impossibilité de réaliser une réunion du Conseil Municipal en présentiel, tous les documents et les projets de délibération ont été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux afin d'obtenir les intentions de votes de chacun

1 – 2023-12-01 : Etanchéité du réservoir « LE PASTINU » Hameau Pietronacce

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune connaît de plus en plus fréquemment des situations de tension de la ressource d'eau. Ce manque de ressource est préjudiciable, il est donc essentiel de l'économiser, de réduire le gaspillage et de supprimer les potentielles fuites.
Il a été constaté, sur le réservoir « Le Pastinu » au hameau de Pietronacce, un problème d'étanchéité.
Il convient rapidement de remédier à cela en faisant effectuer des travaux de mise en œuvre d'un revêtement d'imperméabilisation.
Au vu du devis présenté les travaux s'élèveraient à la somme de 27 848.00 HT euros (vingt sept mille huit cent quarante-huit euros HT).
Le Maire propose de solliciter le plan de financement suivant :

- Agence de l'eau..... 50 %
- Collectivité de Corse..... 40 %

Le Conseil Municipal après en avoir voté décide d'approuver les travaux ci-dessous ainsi que plan de financement proposé.

La délibération a été votée à l'unanimité

2- 2023-12-02 : Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
Recherche de financement

Délibération :

Le Maire expose au conseil la nécessité de se conformer aux aspects réglementaires institués par la Loi sur l'Eau de 1992.
En outre, il expose les difficultés de fonctionnement du système d'alimentation en eau qui nécessitent une actualisation des études établissant un diagnostic complet des infrastructures ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune. Enfin, il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous projets de travaux sur le système d'alimentation en eau potable. Le montant de l'étude a été estimé à la somme de **45 750,00 € HT (quarante-cinq mille sept cent cinquante euros HT)** et **54 300,00 € TTC (cinquante-quatre mille trois cents euros TTC)**

PRESTATIONS	**Montant € HT**	**TVA**	**Montant € TTC**
TRAVAUX CONNEXES – Fourniture et pose de 2 compteurs généraux	6 000 €	600 €	6 600 €
Etude de diagnostic et de schéma directeur d'alimentation en eau potable	39 750 €	7 950 €	47 700 €
Total	**45 750,00 €**	**8 550,00 €**	**54 300,00 €**

Et pouvant être financé de la manière suivante :

Subvention Agence de l'Eau	**50 %**	
Subvention de la Collectivité Territoriale de Corse	**40 %**	
Total subventions		**41 175,00 €**
Part contributive de la Commune y compris TVA		**13 125,00 €**
		54 300,00 €

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet :

. Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son maire.

. Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis.

. Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse et du Directeur de l'Agence de l'Eau l'inscription au prochain programme d'investissement.

. Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Mr BASTIANI Brice précise « je suis pour mais sous réserve d'avoir la possibilité de ne pas aller au bout si la compétence de l'eau est récupérée par la Communauté de Communes du Cap Corse »

La délibération a été votée à l'unanimité.